



HAL
open science

Amandine Orsini / La Biodiversité sous influence? les Lobbies industriels face aux politiques internationales d'environnement, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 2010.

Nathalie Berny

► **To cite this version:**

Nathalie Berny. Amandine Orsini / La Biodiversité sous influence? les Lobbies industriels face aux politiques internationales d'environnement, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 2010.. Revue Française de Science Politique, 2012, 62 (2), pp.320-322. halshs-00728308

HAL Id: halshs-00728308

<https://shs.hal.science/halshs-00728308>

Submitted on 19 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Orsini Amandine, *La biodiversité sous influence ? Les lobbies industriels face aux politiques internationales d'environnement*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2010 (Science politique). 248 p., compte rendu paru dans la *Revue française de science politique* 62 (2), 2012.

Nathalie BERNY

Sciences Po Bordeaux, Centre Émile Durkheim

On évalue aujourd'hui à plus de 500 le nombre d'accords multilatéraux d'environnement. L'existence de traités internationaux dans ce domaine n'est certes pas nouvelle mais leur multiplication est désormais devenue un fait marquant du multilatéralisme de ces quarante dernières années. Une telle évolution n'est probablement pas sans incidence sur la scène internationale, car elle incite à reconsidérer les forces agissantes de la coopération entre États et leurs effets. Les acteurs non étatiques ont ainsi bénéficié d'un intérêt renouvelé en Relations internationales, en particulier depuis les années 1990. Les firmes ont suscité moins de recherches que les organisations non gouvernementales (ONG) sur les sujets environnementaux. La distinction « *doing good* » versus « *profit-making* » qui oppose trop facilement les logiques d'action des ONG à celle des firmes dans la littérature souligne aussi de véritables problèmes de recherche au sujet de ces dernières. Comment les entreprises réagissent-elles à cette multiplication d'accords internationaux d'environnement ? Constituent-elles une force motrice de ces évolutions ou, au contraire, un élément de résistance ?

L'ouvrage d'Amandine Orsini apporte une contribution marquante à la fois sur cette catégorie d'acteur et les controverses académiques que celle-ci a suscitées. Le cas de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, choisi pour les aborder, est particulièrement significatif de l'importance prise par les traités d'environnement. Alors que cette convention, adoptée en 1992 lors de la Conférence de Rio sur le développement durable, devait intégrer les textes existants relatifs à la protection des espèces remarquables, elle inclura également des enjeux d'une tout autre nature : les organismes génétiquement modifiés (OGM) et l'accès aux ressources génétiques du vivant. Les travaux de la convention vont en effet déboucher sur l'adoption à la fois du protocole de Carthagène sur la biosécurité, en 1998, et sur le principe, acquis en 2002, d'un protocole sur « l'accès et le partage » de ces ressources (adopté en 2010 à Nagoya au Japon et désormais ouvert à ratification). Ces dispositions sont entrées directement en concurrence avec celles de l'Organisation mondiale du commerce ou de traités

existants sur la propriété intellectuelle. Elles ont affecté les intérêts commerciaux de plusieurs secteurs industriels tels que les entreprises de biotechnologie, pharmaceutiques, de l'industrie alimentaire. Elles ont enfin eu des conséquences notables sur les législations nationales de plusieurs États. A. Orsini retrace les facteurs à l'origine de cette situation et son évolution, en se concentrant en particulier sur la séquence qui va des années 1990 à 2010.

Le concept d'influence constitue la clef de voûte du cadre d'analyse proposé. La démonstration consiste à mettre en vis-à-vis les préférences des entreprises, ainsi que les actions qu'elles ont menées, avec les résultats des processus politiques respectivement aux niveaux national et international. La conceptualisation porte sur trois plans différents : les préférences des entreprises déterminées par des facteurs relevant de leur environnement, la formation des positions nationales des États à travers l'examen d'un jeu à deux niveaux (*two-level-game*) entre arène nationale et internationale et, enfin, la dynamique propre des négociations internationales menées sous l'égide de la convention. Chacun de ces choix est justifié par une discussion vis-à-vis d'options théoriques qui ont étudié les firmes en Relations internationales (libéralisme, économie politique internationale, constructivisme). A. Orsini en explicite les tenants et propose une synthèse utile à sa propre démonstration. Cette démarche la conduit à cibler l'investigation empirique sur l'action des entreprises, d'une part dans les pays où ces enjeux de politiques publiques sont particulièrement importants pour les entreprises nationales et firmes transnationales, et, d'autre part, au niveau international dans les délégations nationales et au sein de coalitions internationales d'entreprises. Le développement apporte ainsi des éclairages successifs sur l'interaction entre les législations nationales, la politique étrangère et les négociations internationales dans le cadre de la convention sur la diversité biologique. Pour chacun des cas nationaux sélectionnés (États-Unis, Brésil, Costa-Rica, Suisse, Union européenne et Allemagne) ainsi que pour les processus de discussion des protocoles au niveau de la convention, l'influence des entreprises est évaluée : celle-ci apparaît au final très modérée, voire inexistante. Cette conclusion a une double portée, vis-à-vis des débats qui marquent les Relations internationales, car elle conteste l'interprétation néo-gramscienne sur la domination des firmes multinationales, mais également par la richesse des matériaux empiriques mobilisés.

Cette conclusion principale est bien entendu à nuancer en fonction des différentes arènes de décision considérées et séquences étudiées. L'un des intérêts de l'ouvrage est d'assumer et d'analyser la complexité des processus de négociation portant sur les biotechnologies et

l'accès aux ressources du vivant. La question du « Qui perd ? Qui gagne ? » fait l'objet de plusieurs développements utilisant les données d'une enquête empirique qui repose sur une cinquantaine d'entretiens auprès de représentants d'intérêts industriels, d'ONG, de délégations nationales. Des données d'archives sur les travaux de la convention et une analyse statistique des participants, observateurs, représentants des États, viennent compléter l'enquête. Plusieurs passages et extraits d'entretien apportent des illustrations marquantes des moyens de pression des entreprises, qu'elles cherchent à neutraliser l'intervention de délégués de certains États lors des discussions internationales ou bien comptent, en nombre, parmi les membres des délégations nationales. L'ouvrage contribue également à éclairer des débats théoriques qui s'inscrivent en science politique. Parmi les résultats de l'enquête, on notera l'importance prise par les administrations de l'environnement dans la formation des positions nationales et leur place dans les délégations nationales : la dimension sectorielle des enjeux d'environnement, quand elle est défendue par une administration spécialisée, fait, à plusieurs reprises, la différence, y compris pour l'Union européenne. La portée diachronique de l'analyse montre également que les positions et des entreprises et des États sont loin d'être stables dans le temps. La double déconstruction de la politique étrangère des États et des préférences des entreprises à laquelle se livre A. Orsini se révèle essentielle pour mieux saisir les aboutissants des négociations internationales. Elle met ainsi en avant les capacités différentes de ces acteurs à participer aux discussions internationales et à bien saisir la complexité des questions qui y sont abordées. À cet égard, les entreprises ne sont pas nécessairement bien préparées et les différences sont grandes d'un secteur à l'autre, d'un pays à l'autre.

La biodiversité sous influences est une analyse originale sur le plan théorique, dont les observations rejoignent des travaux sur les actions des firmes dans les négociations internationales ou auprès de l'Union européenne (par exemple avec Virginia Haufler, Cornelia Woll, David Coen). Si les entreprises parviennent d'abord à éviter ou à faire obstacle aux négociations internationales, certaines vont à terme adopter des stratégies plus efficaces pour limiter les coûts des réglementations environnementales ou s'y adapter. L'examen de l'hypothèse selon laquelle les firmes deviennent plus proactives face à l'enchevêtrement, et des niveaux de décision, et des politiques publiques, vient conclure l'ouvrage qui fait état des nouveaux ajustements adoptés par les entreprises de différents secteurs industriels. Se trouve ainsi justifiés le choix d'une perspective diachronique, de même que l'étude des coalitions de firmes qui se révèlent être parfois de simples paravents à des stratégies individuelles

d'entreprises. Cet ouvrage très riche par les sujets abordés et les angles de vue qu'il combine promet une lecture claire et passionnante de controverses à la fois politiques et scientifiques : que ce soit la culture et la commercialisation des OGM ou bien l'utilisation, par des entreprises des pays du Nord, des ressources du vivant des pays du Sud, stigmatisée désormais par le terme de « biopiraterie ».